

**OBJET : APPROBATION D'UN GUIDE DES PROCEDURES INTERNES DANS LE CADRE DE LA REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 26 et 28 I du Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de palier l'absence de procédures réglementaires et garantir ainsi une sécurité juridique des procédures d'achat.

Considérant la nécessité de rechercher de manière générale la qualité, l'efficacité de la commande publique et la bonne gestion des deniers publics.

Vu le projet de guide des procédures adaptées,

Vu le budget municipal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le guide de procédure adaptée qui constitue la norme à respecter par les services concernant tout achat inférieur à 230 000 € H.T.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,